

L'Almeusien

N°48 - JUILLET 2004

EDITO

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION UN ENJEU FONDAMENTAL QUI ENGAGE POUR L'AVENIR IRREVERSIBLEMENT

Dans sa séance du 1er juillet 2004, le Conseil Municipal de Le Meux a pris les devants en disant « Non à la transformation de la Communauté de Communes de la Région de Compiègne (C.C.R.C.) en Communauté d'Agglomération », du moins dans l'approche actuelle.

Les conséquences sont considérables et nous avons affirmé qu'une telle décision, si elle devait être prise, ne pouvait pas résulter d'une « partie de poker menteur » comme cela se passe actuellement depuis le début de ladite concertation initiée il y a sept mois.

Nous n'avons pas l'intention de « vendre notre âme » pour quelques 8500 euros alors même que nous ne percevrons plus le produit de la taxe professionnelle qui serait perçue directement par la communauté d'agglomération.

Notre position ne relève pas d'une humeur passagère, elle est ferme et déterminée et sera maintenue tant que les conditions posées dans notre délibération ne seront pas abordées avec clarté et transparence.

Naturellement, cela ne préjuge en rien notre position finale qui appartiendra à l'ensemble du Conseil Municipal de Le Meux.

Vous trouverez dans les pages suivantes le texte intégral de notre délibération du 1er juillet 2004.

Ce n'est pas un sujet simple mais il me paraît utile que vous preniez le temps et la patience de la lire.

Cet effort que vous ferez me paraît être d'une utilité démocratique.

Le Maire,
Robert TERNACLE

POLICE MUNICIPALE

Comme vous le savez, nous avons instauré avec les communes de Jonquières, Jaux et Armancourt, une police municipale intercommunale. Depuis le 1er juin 2004, un policier ayant le grade de Chef de Police, Monsieur TRANCHANT, œuvre dans nos 4 communes le matin ou l'après-midi, ainsi que certains soirs et début de nuits. Nous avons souhaité dans un premier temps qu'il s'attache à faire de la prévention, c'est-à-dire, faire constater les infractions sans verbaliser et qu'il s'attache également à une surveillance, pendant la période des congés d'été, des maisons inoccupées pour compléter les dispositions de sécurité déjà prises par les personnes concernées.

Toutefois, notre policier municipal ne peut pas rester indifférent aux provocations faites par certains jeunes ou moins jeunes qui, avertis à plusieurs reprises, le narguent en ne respectant pas ses recommandations.

Je précise qu'en aucune façon, je n'interviendrai pour supprimer une sanction, une amende, qui aurait été infligée par le policier municipal et ce qu'elle que soit la personne sanctionnée. Il y va de la crédibilité de notre police municipale.

Il convient de faire préciser aussi que la police municipale répond au rôle primordial de faire respecter les règles de notre fonctionnement collectif et quotidien, de réprimander les incivilités et d'assurer une surveillance pour prévenir les délits plus importants en liaison avec la gendarmerie.

En aucun cas elle ne peut ni ne doit se substituer à la police d'Etat, pour ce qui nous concerne, la Gendarmerie. Ce transfert de responsabilité et de charge serait dangereux et inacceptable.

Je pense que nous trouverons dans son action des résultats positifs, même s'il nous arrive d'être sanctionné individuellement. Nous avons peut être un petit effort à faire pour l'éviter.

..... EDITO

Suite

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Au cours de la cérémonie du 14 juillet 2004, j'ai, dans mon allocution, interpellé notre Conseiller Général, M. François FERRIEUX, par ailleurs nommé Vice-Président du Conseil Général depuis avril dernier.

Les subventions que nous attendions en 2004, pour les travaux rue de Rivecourt et rue du Général de Gaulle ne nous ont pas été attribuées. Je lui ai demandé d'être vigilant afin qu'elles nous soient attribuées en 2005 car, dans le cas contraire, nous ne pourrions pas faire les travaux prévus d'une part, et d'autre part, nous risquerions de perdre la subvention qui nous a été attribuée par le Conseil Régional pour ces mêmes travaux d'un montant de 192 157 euros (soit, 1 260 467 francs).

Je suis persuadé que notre Conseiller Général, en dehors de toute considération politique, comme je l'ai fait moi-même pendant 7 ans lorsque j'étais Conseiller Général, saura nous obtenir ces subventions en 2005....

Par ailleurs, je lui ai dit que j'étais à sa disposition pour travailler sur le projet de soulagement du trafic au passage à niveau de La Croisette par la réalisation d'une bretelle de sortie de la RD 200 à la hauteur du pont de Rivecourt dans le sens Compiègne-Paris et d'un accès par ce même pont à la RD 200 dans le sens Paris-Compiègne.

Cet ouvrage que pourrait réaliser le Conseil Général, permettrait aux habitants de Rivecourt, Longueil-Ste-Marie et des environs, de ne pas venir gonfler la file d'attente au passage à niveau de Le Meux, notamment aux heures de grand trafic. Il serait, aussi, d'un coût plus modeste, plus efficace et plus esthétique que d'autres projets qui impliqueraient la réalisation d'un nouveau pont sur Le Meux.

Le Maire,
Robert TERNACLE

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE MEUX LE 1ER JUILLET 2004.

Position du Conseil Municipal de Le Meux sur la Transformation de la Communauté de Communes de la Région de Compiègne en Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la transformation de la Communauté de Communes de la Région de Compiègne en Communauté d'Agglomération.

En raison de l'objet de cette affaire, et à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil décide, sans débat, à la majorité des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos pour l'examen de cette question.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des études menées par la CCRC, certes non définitives mais suffisantes pour prendre leur position ;

Considérant que, depuis 2001 où la question d'une Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne à Taxe Professionnelle Unique (TPU) a été posée par quelques personnes, il a été répondu majoritairement que cette formule priverait les Communes de leurs autonomie et prérogatives ;

Considérant que l'initiative de lancer cette idée reste floue puisque un bon nombre de Communes s'interroge et s'inquiète de ses conséquences ;

Considérant que la question a été posée avec un délai de réalisation très bref conduisant les Communes à débattre uniquement et directement des modalités techniques de création, et esquivaient la volonté collective d'aller éventuellement dans cette voie à partir d'un destin et d'objectifs partagés ;

Considérant que la situation politique et financière de chacune des Communes est très diverse et nécessiterait une approche plus approfondie pour que subsiste le consensus que l'on connaît actuellement dans l'Association de Communes que constitue la Communauté de Communes de la Région de Compiègne (CCRC) ;

.../...

Considérant que l'éventuelle Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne (CARC), compte tenu de son emprise importante sur le destin et les choix de chaque Commune, deviendrait le lieu d'un enjeu important de pouvoir, avec ses conséquences possibles sur l'entente harmonieuse des Communes ;

Considérant que la situation financière de certaines Communes, au regard de décisions individuelles, est plus que préoccupante et nécessiterait au préalable un diagnostic voir un plan de redressement avant d'envisager plus sereinement une coopération accrue et plus intégrée ;

Considérant que l'augmentation de la Taxe Professionnelle (TP), afin d'arriver au taux moyen, aurait des conséquences fâcheuses sur les charges des Entreprises d'une douzaine de Communes de la CCRC avec, dans le même temps, la montée en charge du versement transport de 0,10 % en 2004 à 0,50 % de la masse salariale en 2008 ;

Considérant qu'aucune concertation n'a été engagée avec les Entreprises ou leurs instances représentatives pour informer et harmoniser les positions afin d'éviter les réflexes de délocalisation ou de mise en place de procédés juridiques avec pour objectif d'échapper aux impôts locaux ;

Considérant que les simulations financières des besoins de la CCRC en termes de ressources n'ont été que succinctes et portaient sur une projection trop courte dans le temps pour appréhender avec suffisamment de précision les ressources nécessaires à la réalisation de projets nombreux et très importants ;

Considérant que les simulations financières des Communes sont inexistantes et que lesdites Communes ont des frais de fonctionnement en constante augmentation et, qu'à défaut de ces simulations, elles s'engageraient dans une voie hasardeuse que ne peut pas se permettre de prendre un Conseil Municipal conscient de son rôle et de ses engagements envers ses administrés ;

Considérant que la transformation en Communauté d'Agglomération s'assimile à un contrat de mariage dont les accords doivent être établis dans la confiance (cf : Monsieur KLOPFER, Cabinet Conseil). Or la réaction de nombreux Maires et Conseils Municipaux traduit l'inquiétude générée par une absence évidente de confiance. A noter aussi que certaines Communes n'ont aucune envie de « se marier » entre elles.

Considérant les perturbations administratives voire judiciaires qui troublent la vie de certaines Communes et sont préjudiciables à une saine coopération, et qu'il serait nécessaire de laisser purger avant d'accentuer un rapprochement.

Considérant qu'il n'est pas raisonnable sur ce sujet de raisonner uniquement en termes d'échéance électorale ;

Considérant que la marge de manœuvre des Communes serait réduite à la seule faculté d'augmenter les impôts « des ménages » pour subsister ;

Considérant que l'interdépendance des taux entre, d'une part la TP et, d'autre part, la Taxe d'Habitation et la Taxe sur le Foncier Bâti, conduirait inéluctablement les Communes à augmenter les impôts sur les ménages dans l'hypothèse où la Communauté d'Agglomération serait amenée à augmenter la TP pour faire face à ses engagements ;

Considérant que la promesse d'une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont le montant évolue constamment, n'est pas une donnée suffisante pour justifier hâtivement une transformation en Communauté d'Agglomération ;

Considérant que cette approche comptable n'a rien de visionnaire ni de fédérateur ;

Considérant que nous nous trouvons dans un contexte de réforme de taxe professionnelle voulu par le Président de la République et qui devrait aboutir courant 2005 ;

.../...

Considérant que nous ne disposons d'aucune donnée sur les travaux Parlementaires et Gouvernementaux concernant le nouvel impôt de substitution qui pourrait changer considérablement les données et les choix de notre orientation collective ;

Considérant que l'avenir de la Communauté réside davantage dans la Politique de l'accroissement des bases de taxe professionnelle, c'est à dire dans une Politique active d'accroissement des Entreprises et d'implantation de nouvelles Entreprises favorable à l'essor économique, financier et à l'emploi et qui nous fait défaut depuis quelques années ;

Considérant que l'emploi du terme **solidarité** pour justifier un passage en Communauté d'Agglomération nous apparaît comme un travestissement de la vérité ;

Considérant que la solidarité financière existe déjà au sein de la CCRC par le reversement des 75% de produit de Taxe Professionnelle représentant 3 074 324 € millions d'Euros en 2003 provenant des versements des Communes de Compiègne (1 075 932 €), Le Meux (959 073 €), Jaux (385 917 €), Venette (236 031 €), La Croix Saint Ouen (261 581 €) Choisy au Bac (121 955 €) et Armancourt (33 835 €), et qu'il appartient à la CCRC de décider de l'utilisation solidaire de cette masse financière ;

Considérant que la solidarité repose aussi sur la totalité de l'impôt prélevé sur les Communes de la Communauté, sachant que l'impôt produit par Compiègne et Le Meux réunis représente quelque 66% (respectivement 52% et 14%) des impôts perçus par la CCRC sur les 14 Communes ;

Considérant que cette solidarité a largement joué sur les investissements dans les Communes (Ecoles, Salles de Sport, Assainissement, Production Eau Potable, etc.) mais aussi sur les services nouveaux (ramassage et élimination des déchets ménagers, transports publics etc.) ;

Considérant que les remarques des Communes conduisent à des adaptations relevant davantage de l'improvisation que d'une réflexion et d'une concertation dans la sérénité ;

Considérant enfin que la mise en œuvre d'une Communauté d'Agglomération serait la négation du contrat qui a présidé la création du SIVOM, auquel s'est substituée la Communauté de Communes, par Jean Legendre et Fernand Mianné, dont la volonté d'un travail collectif était le fondement à partir d'objectifs clairement exprimés respectant l'indépendance de chacun.

Le Conseil Municipal reconnaît néanmoins :

- Que le SIVOM, puis Communauté de Communes, a mené avec beaucoup de compétence les actions conformément à ses statuts, et principalement des investissements profitables à l'ensemble des Communes et de leurs habitants.
- La nécessité d'une solidarité accrue envers les Communes qui perdraient des ressources de taxe professionnelle pour des raisons diverses telles que fermetures d'Entreprises, délocalisation ou transformation juridique. Il affirme que dans le cadre juridique actuel cette démarche pouvait déjà être entreprise au niveau d'un fonds de solidarité communautaire.
- La suppression de la part salaire sur la TP effective dans sa totalité en 2004 ayant déjà bénéficié à plusieurs Communes aux dépens de la Communauté pour un montant total de plus d'un million d'Euros ;
- La nécessité d'un soutien aux plus petites Communes disposant de ressources modestes, dans le cadre d'un accord de réciprocité pour une participation équilibrée au développement de notre communauté et aux attentes des populations, en respectant la spécificité de chacune des Communes ;
- La nécessité de travailler plus étroitement avec les Communes et les Communautés de Communes situées à proximité, pour mieux satisfaire aux équilibres économiques, démographiques, financiers et sociaux de notre bassin d'emploi qui ne se limite pas aux 14 Communes de la CCRC ;

.../...

- Le devoir d'une meilleure collaboration et d'une prise en compte plus réaliste des pré-occupations de la Ville Centre dans son rôle de centralité, qui l'a conduit à développer des équipements au bénéfice des habitants de la CCRC et au-delà ;

Eut égard aux différentes considérations précitées, le Conseil Municipal de Le Meux demande à surseoir à une vue à court terme et à l'opportunité qui ont conduit les Maires et les Conseils Municipaux à s'engager dans un marathon juridico-financier dont on ne peut pas mesurer actuellement les conséquences.

Il demande à son Maire et à ses représentants à la CCRC de s'opposer, dans l'état actuel des données et conditions dont ils ont connaissance, à tout engagement de transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Il souhaite fermement que soit pris le temps nécessaire à une réflexion éclairée pour choisir, si nécessaire, les voies et moyens correspondants véritablement à l'intérêt de tous.

De ce fait, le Conseil Municipal affirme qu'aucune position et décision raisonnables ne peuvent être prises fin 2004 ou début 2005.

INFORMATIONS MUNICIPALES

VOIRIE, **RALENTISSEMENT** **DE LA CIRCULATION**

Le Conseil municipal a étudié des projets d'aménagement de la rue de la Libération ainsi que du bas de la rue de la République (La Croisette).

Ces projets visent à un ralentissement de la circulation automobile associé à la création de places de stationnement.

Les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement n'ayant pas été satisfaites, ces aménagements sont reportés en 2005.

PERMANENCES DE **Mr Daniel BLIN**

Habitant du Meux, retraité depuis peu, il se propose d'aider toutes personnes dans les domaines suivants :

- Rédaction de courriers administratifs de toute nature
- Orientation sur les démarches à effectuer
- Conseil sur ce qui relève du droit privé, du droit fiscal, des questions liées à une succession etc...
- Aide pour les différentes déclarations fiscales.

Contactez Mr Daniel BLIN
pour prendre un rendez-vous
☎ : 03.44.83.73.24

EXPO PHOTOS

Vous avez aimé l'exposition 2003. Dans l'éventualité du renouvellement d'un tel événement, nous recherchons toujours des photos, négatifs, cartes postales, diapos etc... sur Le Meux d'hier et d'aujourd'hui.

Ces photos sont immédiatement restituées, juste le temps de les copier.

Ne remettez pas cela à demain !

G. BOUET
20 rue de la République
LE MEUX
☎ : 03.44.91.09.21

FERMETURE
DES ATELIERS MUNICIPAUX
Situés 84 rue de Caulmont

DU 31 JUILLET 2004
AU 28 AOUT 2004 INCLUS

REOUVERTURE
LE 4 SEPTEMBRE 2004

JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Le Service National (SN) existe toujours !

Certes l'appel sous les drapeaux ou conscription a été suspendu par la loi du 28/10/1997, mais le Service National universel existe bel et bien ! C'est la composante essentielle du « parcours de citoyenneté ». Il s'applique aux garçons nés à partir de 1979 et aux filles nées à partir de 1983. Le parcours de citoyenneté comprend 3 obligations :

- l'enseignement de défense à l'école ;
- Le **recensement obligatoire pour tous, filles et garçons** de nationalité française **dès l'âge de 16 ans** ;
- La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

➤ Dans le mois de son 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, le jeune Français, fille ou garçon, se présente **à la mairie** de son domicile, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille de ses parents. La mairie lui remet **une attestation de recensement**. Celle-ci sera à conserver et à présenter lors des inscriptions à tous les examens, aux concours et emplois de la fonction publique, pour l'obtention du permis de conduire, etc....

➤ Puis, il recevra 3 mois avant la date de convocation une lettre de préavis envoyée par le Bureau ou Centre du Service National (BSN ou CSN) dans laquelle lui seront proposées 3 dates possibles pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Après renvoi au BSN ou CSN du récépissé de préavis, il sera convoqué d'office à la date fixée, se situant entre 2 à 6 mois.

Il recevra 10 jours avant la date retenue pour la JAPD un ordre de convocation dans lequel figurera le détail de la journée ainsi qu'un bon de transport SNCF.

A l'issue de cette journée, il lui sera délivré **un certificat de participation** dont les modalités de conservation et d'utilisation sont les mêmes que celles citées pour **l'attestation de recensement**.

**DES VOS 16 ANS—PENSEZ A VOUS FAIRE
RECENSER**

ALLOTIC, TRANSPORTS URBAINS COMPIEGNOIS ET TRANSPORTS URBAINS INTERCOMMUNAUX

Horaires d'été et nouvelle desserte des TIC

Allotic

Les horaires d'accueil de la Communauté de Communes de la Région de Compiègne, et en conséquence du **service de réservation Allotic**, seront modifiés

du **19 juillet au 28 août 2004**.

Durant cette période, vous serez accueillis du **lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00**.

Les bureaux seront exceptionnellement **fermés le lundi 16 août**. Les réservations Allotic pour le mardi 17 août devront être faites le samedi 14.

TUC

En raison de leur faible fréquentation en été, les TUC ne seront pas assurés les dimanches et jours fériés, **du dimanche 4 juillet au 29 août inclus**.

TIC

Afin de permettre aux personnes travaillant dans la zone commerciale de Jaux-Venette de s'y rendre plus tôt, dès septembre 2004, un bus de la ligne C partira à 7h30 de l'arrêt « Dr Guérin » de Compiègne, pour arriver à 7h42 dans la zone commerciale. La rotation de 12h15 au départ de « Dr Guérin » et retour à 12h35, qui ne comporte qu'un très faible nombre de voyageurs, sera supprimée.

NOTA BENE : La Commune de Le Meux n'est desservie que par ALLOTIC



HISTORIQUE

EXTRAIT DU « PRECIS STATISTIQUE SUR LE CANTON D'ESTREES-ST-DENIS » (Anniversaire de 1832)

Remerciements à M. MONDE pour le prêt de son précieux précis.

LE MEUX, *Meux, Domeux, le Meu, le Meus*, entre *Jonquières* au Nord, *Longueil* à l'Ouest, *Rivecourt* au Sud, *Armancourt* et le canton de *Compiègne* à l'Est.

La commune du *Meux* occupe un territoire assez étendu qui présente au Midi une grande plaine dans la vallée de l'Oise, entre la rivière et le village au Nord, un plateau plus élevé, et vers le centre, des coteaux entre lesquels le chef-lieu se trouve placé. Il n'y a pas d'eau courante quoiqu'on rencontre des sources dans le pays. Le Village est assez bien bâti à cause des reconstructions faites à la suite d'incendies fréquents dont cette commune a été victime depuis plusieurs années ; ses rues, mal entretenues, sont dégradées en hiver par les eaux abondantes qui descendent des coteaux voisins.

La terre du *Meux* avait le titre de marquisat. L'ancien manoir seigneurial est une assez belle construction en pierres de taille et briques, dont les jardins agréables dans leur ensemble, ont été dessinés par Lenôtre.

La cure du *Meux*, sous l'invocation de Saint Martin, était conférée par le prieur d'Elincourt-Sainte-Marguerite. Devenue simple succursale, elle comprend dans son étendue la commune d'*Armancourt*.

L'église est en forme de croix ; le chœur est éclairé par sept croisées ogives allongées, portant des restes de vitraux ; il y a des armoiries aux points d'intersection des nervures de la voûte du chœur, et des pendentifs aux voûtes des bras ; la nef, simplement planchéiée, est très-sombre ; le clocher est latéral, gros, carré, terminé en chapiteau avec une tourelle angulaire. On croit que cet édifice a été bâti en 1610. Le portail est beaucoup plus ancien ; il est formé d'une arcade à plein-cintre, décoré d'un ornement à étoiles simples, appuyant sur des colonnettes dont les chapiteaux sont garnis de feuillages. L'ensemble de la construction a de l'étendue et de l'élévation.

Cette commune a plusieurs hameaux :

I : *la Bruyère*, fort de près de soixante feux;

II : *Caucrimont*, autrefois *Coslival*, divisé en grand et petit;

III : *Meux-le-mont* ou *Muermont* : ces trois dépendances sont très rapprochées du chef-lieu ;

IV : *Caulmont*, plus éloigné vers le Nord;

V : *la ferme du Bocquet* ou *Bosquet*, au Nord de *Caulmont*. D'anciens titres indiquent aussi sous le nom de *Port-du-Meux* un écart qui n'existe plus, à moins que ce ne soit le lieu du territoire où aborde le bac de *la Croix-Saint-Ouen*.

Cette commune a une mairie qui lui a été donnée par M. Poulain-Labigue en 1808. Le cimetière qui entoure l'église est trop petit ; on enterre par rangées, conformément à la loi, et contrairement à l'usage général des campagnes. Il y a au *Meux* deux moulins à vent et une tuilerie. On y fabrique une quantité considérable de fromages qui portent le nom du pays.

Contenance : Terres labourables, 511ha 36a 70ca—Jardins potagers, 3ha 55a 90ca—Bois 43ha 42a 20ca—Vergers, terrains plantés 56ha 18a 40ca—Oseraies 1ha 80a 70ca—Friches 54a 30ca—Prés 17ha 70a 15ca—Jardins d'agrément 3ha 02a 05ca—Chemins 26ha 80a 90ca—Eaux 8ha 34a 50ca—Vignes 74ha 74a 85ca—Propriétés bâties 10a 95ca—Total 758ha 45a 65ca.

Population 1030—Nombre de maisons 275—Revenus communaux 315fr 21c.

ETAT CIVIL



« TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR »

Eugène VANDEVOORDE
Et 02/04/2004
Viviane MARLARD

Philippe VERNUS
Et 03/04/2004
Sandrine DRON

Patrick DEVRIEZE
Et 24/07/2004
Aurélia GRIMAUD



« BIENVENUE »

Mathilde LAMOUR	20/03/04
Léa HARLE	21/03/04
Flavien CREPIN	22/03/04
Nolann DEROCH	26/03/04
Eléa HOAREAU	26/04/04
Corentin BERGAUD	14/05/04
Llona ABRUNHOSA	14/05/04
Romain CENDRA	07/06/04
Corentin TAVERNIER	11/06/04
Victor LAINE	11/06/04



« ILS NOUS ONT QUITTÉ »

Bernadette FOUCHER 16/02/04
Epouse LESCOT

Gaston BARBIER 07/07/04

ASSOCIATI

ASSOCIATION REGIONALE D'AIDE AUX VICTIMES DE HARCELEMENT PSYCHOLO- GIQUE AU TRAVAIL

A.R.A.V.H.P.T.

Déclarée en sous-préfecture en novembre 2002, l'Association Régionale d'Aide aux Victimes de Harcèlement Psychologique au Travail vise à replacer les faits dans leur contexte, aider et soutenir les victimes, les aider sur leurs droits en leur communiquant les textes légaux, les conseiller et les guider dans leurs démarches, les aider à retrouver leur dignité souvent piétinée.

Créée par Colette GAZEAU, trop tôt disparue, l'ARAVHPT reprend son action dans l'Oise.

Monsieur Robert VILLEGAS, Vice-Président chargé du développement de l'association dans l'Oise, aidé de son épouse, ex harcelée par sa hiérarchie, sont prêts à vous aider dans le dur combat mené contre le Harcèlement.

Les membres de l'A.R.A.V.H.P.T., bénévoles, sont à votre écoute, car sortis du même enfer. Vous êtes, pensez être ou vous côtoyez sûrement une victime de harcèlement professionnel :

Contactez-nous au 06.07.73.33.49
ou par courrier :

**A.R.A.V.H.P.T.
Mairie du Meux
60880 LE MEUX**

Nous vous écoutons et vous aidons.

JUDO CLUB



Le Judo Club du Meux a accueilli pour la saison 2003/2004, 84 licenciés tous âges confondus. Nous remercions tous les judokas pour leur assiduité tout au long de cette saison. N'hésitez pas à nous rejoindre pour la rentrée !

Inscription et reprise des cours 2004/2005
(Présence des parents indispensable et certificat médical)

Taiso le jeudi 02 septembre à 19h00
Jujitsu le vendredi 03 septembre à 19h00
Judo le mardi 07 septembre à 17h30
Baby le mercredi 08 septembre à 10h30

Renseignements :
Salle des Arts Martiaux
03.44.91.17.36

Des Nouvelles de **Kévin BAGAYOKO**, au Club depuis 1992, il poursuit son petit bonhomme de chemin. Après une 2ème année sport étude au « Pôle Espoir Cadet France », il est :

2ème au championnat France de Coubertin
2ème au tournoi International en Allemagne

Il a effectué, du 8 au 19 juillet, un stage au Japon.

En septembre, il rentrera au « **Pôle France** » de **Bordeaux, Equipe de France.**

Kévin, tous les Judokas sont fiers de toi !



Bonnes vacances à tous !

Le Bureau

TENNIS CLUB DU MEUX



TOURNOI OPEN
Du 28 Août au 19 septembre.

Pensez à vous inscrire avant de partir en vacances! Il est ouvert aux Non Classés jusqu'à 15.

Engagements à 15€ pour les adultes et 6€ pour les jeunes.

FELICITATIONS !



Arnaud LESGUILLONS a conservé son titre de « Champion de l'Oise », il est maintenant « **Champion de Picardie** » dans la catégorie des 10/11 ans depuis le 13 juin. Nous attendons les résultats pour les championnats de France !

SAISON 2004/2005

Pensez à prendre vos nouvelles licences dès le 1er octobre 2004.

L'école de tennis débutera le 18 octobre 2004.

Les horaires d'inscription seront affichées au club house début septembre 2004.

Bonnes vacances

Josette BREHON
Présidente

680, rue Charles Ladame
60 880 JAUX

Renseignements au Club House :

☎ : 03.44.41.21.99

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DU MEUX

L'année scolaire s'est terminée et avec elle nos activités pour cette année. Nous vous retrouverons en septembre et vous espérons toujours plus nombreux.

Un grand merci à tous les parents qui nous ont aidé notamment pour la kermesse pour laquelle nous demandons beaucoup de " bras ".

Une fois encore ce dimanche 20 juin a enchanté les petits et les grands. Les enfants de maternelle ont présenté leur spectacle, rejoints cette année par quelques élèves de primaire.

Nous remercions aussi les enseignants qui se sont joints à nous pour le bon déroulement de cette journée.

Bonnes vacances à tous !

Le Bureau

FOOTBALL CLUB LE MEUX



Le Football Club Le Meux recrute pour la saison 2004/2005 des joueurs pour toutes les catégories : débutants, poussins, benjamins, 13 ans, séniors, dirigeants, arbitre officiel.

Contactez M. Michel DHIERS

Président

☎ : 06.62.13.32.76

CLUB CYCLO



Michel TURF

Président

20 bis Place du Château
60880 LE MEUX

☎ : 03.44.91.04.17

ASSOCIATION DES JEUNES ULMEUSIENS

**Tu habites sur la commune du Meux
et tu as entre 12 et 20 ans,**

Tu peux venir rencontrer **Sébastien** qui te proposera de nouvelles activités telles que le Pao, le nunchaku, des contests de skates et roller, foot, tennis, ping-pong, baby-foot, le paint-ball, Playstation 2, ordinateurs avec Internet...



Pour nous rejoindre, voici les heures d'ouvertures de la Maison des Jeunes

➤ **Vacances scolaires :**

Du lundi au samedi

9h30 - 12h30 et 13h30 - 19h00

➤ **Période scolaire :**

Lundi : Fermé

Mardi : 14 h 45 - 19 h 00

Mercredi : 9 h 30 - 19 h 00

Jeudi : 14 h 45 - 19 h 00

Vendredi : 13 h 45 - 19 h 00

Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

et 13 h 30 - 19 h 00

☎ : 03.44.91.24.41

A bientôt !

Sébastien ABRUNHOSA

CLUB DÉTENTE LOISIRS **(Couture - Travaux manuels)**

Vous pouvez nous rejoindre :
Les MARDIS ET VENDREDIS
APRÈS-MIDI de 13H30 à 16H30
A la Maison des Associations

Pour tous renseignements s'adresser à

Mme Josette KERROS

Présidente

☎ : 03.44.91.08.47.

SPECIFIC'DANSE

NOUVELLE ACTIVITE

Mireille BEAUX propose des cours de **yoga** à compter du **06 septembre 2004**.

Pratiqué en Inde depuis des millénaires, le yoga apporte des réponses étonnamment adaptées aux besoins actuels.

Le yoga va favoriser le bien-être, le dynamisme ou la détente. C'est un art de vivre qui améliore la qualité de la vie. L'élève renforce sa forme physique, gère son stress, trouve une harmonie par les postures, la respiration et la relaxation.

Viniyoga est un yoga traditionnel mais qui s'adapte à la morphologie de chacun. C'est partir de là où l'on se trouve et adapter la posture à ses capacités du moment.

En somme, viniyoga, c'est avancer progressivement et de manière personnalisée. Il permet notamment aux seniors de se réapproprier leur corps grâce à des exercices très doux et aux enfants de favoriser la concentration tout en les aidant à maîtriser leur énergie. Ainsi le yoga se combine facilement avec d'autres activités sportives.

Horaires des cours :

Lundi 9H15 à 10H15 : cours adultes (débutants et confirmés)

Lundi 10H30 à 11H30 : cours seniors

Mercredi 14H00 à 15H00 : cours enfants (6/11 ans)

Les cours auront lieu à partir de 10 inscriptions par cours. 2 cours d'essai gratuits.

Inscriptions : aux horaires de cours

Tarifs : 180€ par an pour 1 heure de cours hebdomadaire.

Réduction de 40€ pour deux personnes de la même famille (possibilité de faire plusieurs chèques).

Lieu : Salle de danse, chemin piétonnier des écoles.

DANSE



Les cours de danse classique et moderne pour les enfants à partir de 5 ans et pour les adultes, sous la direction de Valérie ODIAUX, reprendront le mardi 21 septembre à la salle de danse, chemin piétonnier des écoles.

Les inscriptions auront lieu le mercredi 15 septembre :

pour les anciennes de 17H00 à 18H00

pour les nouvelles de 18H00 à 19H00.

Tarifs : Non communiqués à ce jour

Lieu : Salle de danse

AEROBIC/FITNESS/SALSA/STEP

Les cours reprendront sous la direction de Karine ALVAREZ le **lundi 6 septembre 2004**.

Horaires des cours :

le lundi, mardi et vendredi de 18H00 à 19H00 et de 19H00 à 20H00

En fonction de la demande, possibilité d'ouvrir des cours supplémentaires et des cours de HIP-HOP de 20H00 à 21H00 à la suite des cours existants et le samedi après-midi.

Inscriptions : aux jours et heures des cours

Tarifs : 120€ par an pour 1 h/hebdomadaire
200€ par an pour 2 h/hebdomadaire
240€ par an pour 3 h/hebdomadaire
280€ par an pour 4 h/hebdomadaire
(possibilité de payer en plusieurs fois)

Pour toutes informations complémentaires contactez :

Evelyne LE CHAPPELLIER
Présidente

☎ : 06.19.87.16.38

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

20ème BROCANTE

Elle a eu lieu le dimanche 09 mai et nous avons accueilli 144 exposants .

Nous remercions tous les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement cette journée.

GYMNASTIQUE



Reprise le mardi 07 septembre

Horaires : mardi de 10H40 à 11H40
vendredi de 09H15 à 10H15

Lieu : à la salle de danse (Chemin piétonnier des écoles).

Tarifs : 71€ par an pour 1 h de cours hebdomadaire
33€ par trimestre pour 1 h de cours
13€ par mois pour 1 h de cours
124€ par an pour 2 h de cours
56€ par trimestre pour 2 h de cours
22€ par mois pour 2 h de cours

Renseignements et inscriptions:
Karine ☎ : 03.44.91.17.49.

CLUB INFORMATIQUE

Reprise le 08 septembre 2004

Horaires : Tous les Mercredis de 18h00 à 20h00

Lieu : école primaire du Meux - Rue Bazin.

Tarif : 25€/an

Renseignements et inscriptions :
Karine ☎ : 03.44.91.17.49

ENCADREMENT/ PATCHWORK

Encadrement : le lundi de 14H00 à 17H00
Patchwork : le jeudi de 14H00 à 17H00
À la Maison des Associations.

Renseignements

☎ : 03.44.37.08.36 ou

☎ : 03.44.83.44.21.

SCRABBLE

Tous les Mardis à 18H00
à la Maison des Associations.

Renseignements : ☎ : 03.44.91.12.76.

MEDIA TH

**A LA NOUVELLE MAISON DES
ASSOCIATIONS
FACE A LA MAIRIE**



Inscriptions sur place
3 Euros par Famille et par An

horaires d'ouverture :

Mercredi de 14h00 à 15h45
Vendredi de 16H30 à 19h00.

Fermée en août.

Renseignements auprès de Karine :
☎ : 03.44.91.17.49.

VIE PAROISSIALE

En ce beau week-end du 05 et 06 juin 2004, 32 jeunes collégiens de 6^{ème} ont fait leur profession de foi : démarche unique, inscrite en deux temps et plusieurs lieux.

Samedi soir à l'Eglise du Meux, tous les jeunes de l'aumônerie entourés de leur famille nous ont invité à les entendre dire leur Credo.

Appelés un par un, certains ont dit le Pardon, d'autres ont dit le Remerciement.

Tous nous ont montré leur Credo avec quelques paroles choisies.

Pour terminer par " S'il Te Plait ", la prière d'intercession.

C'était une belle célébration, les enfants chantant de tout cœur et jouant de la musique au service de la liturgie.

Dimanche matin, Fête de la Sainte Trinité, chaque groupe a célébré la messe dans sa paroisse : soit à Lacroix-St-Ouen, soit à Longueil Sainte Marie.

En ce jour de fête des mères, chaque maman ne pouvait trouver plus beau cadeau que de voir son enfant professer sa Foi après toute une année assidue à l'aumônerie et riche d'échange.

Remercions les animateurs de l'aumônerie, tous les parents qui se sont impliqués dans cet accompagnement, ne serait-ce que par leur soutien auprès de leur enfant, toutes les personnes qui ont fait de ce week-end une grande fête, particulièrement les dames qui ont décoré nos églises, le Père Thomas et le Père Maroun, eux aussi très attentifs à ces enfants tout au long de l'année.

Prions tous pour que ces jeunes continuent à enrichir leur Foi agissante à l'aumônerie du collège. Comme nous-mêmes, ils sont l'Eglise et nous en sommes responsables.

Les dons de la Grâce sont variés, mais c'est toujours le même Esprit. Les fonctions dans l'Eglise sont variées mais c'est toujours le même Seigneur. Les activités sont variées, mais c'est partout le même Dieu qui agit en tous. (Epître aux Corinthiens, chap.12).

CHEZ NOS VOISINS DES QUATRE COTEAUX

BADMINTON CLUB DE JAUX

Horaires :

- Lundi de 18h00 à 20h00 (ados et adultes)
- Mercredi de 16h00 à 18h00 (ados et jeunes + de 10 ans)
- Jeudi de 20h00 à 22h00 (adultes)

Lieu : salle des sports de Jaux

Pour plus de renseignements, s'adresser à un responsable à la salle des sports aux horaires indiqués.



ECOLE D'ARCHERIE DE JONQUIERES

Inscription le Mercredi (en fonction des places disponibles, limité à 10 élèves)

Renseignements :

Mr Marcel MECIARD.

☎ : 03.44.83.91.62



RAPPEL : **COLLECTE A DOMICILE DES DECHETS ET ASSIMILES**

DECHETS MENAGERS ET TRI SELECTIF

Le Mercredi : déchets ménagers + sacs jaunes

Le samedi : déchets ménagers + sacs bleus

DECHETS VERTS

Le Lundi : sacs de déchets verts (sacs papiers) d'avril à novembre.

Heures de ramassages et sortie des contenants

Les camions poubelles effectuent leur tournée entre 05H00 et 13H00 sur toutes les communes de la C.C.R.C. Ils sont soumis aux aléas de la circulation. Les horaires de passage ne peuvent donc pas être garantis. Toutefois, la C.C.R.C. vous conseille de sortir vos sacs, bacs ou caissettes en fin de soirée ou tôt le matin.

AUTRES DECHETS ET ENCOMBRANTS

Ils doivent être apportés en déchetterie (gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile) :

DECHETTERIE **DE LONGUEIL SAINTE MARIE** **HAMEAU DE RUCOURT (Fermeture le mardi et jours fériés)**

Horaire d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 19h00

Dimanche : de 9h00 - 13h00

Seul **les encombrants** peuvent également être ramassés en porte à porte en téléphonant au numéro vert ☎ : **0.800.779.766**. (Un rendez-vous à domicile vous sera fixé). Ce service est principalement réservé aux personnes ne pouvant pas se rendre à la déchetterie.

Les ramassages sont maintenus les jours fériés.

Si vous manquez de sacs pour les ordures ménagères, le tri sélectif et les déchets verts, vous pouvez les retirer aux :

Ateliers Municipaux
84, rue de Caulmont

Le samedi de 11H00 à 12H00.

Fermeture en août (cf. page 5)

BENNES A VERRE

Nous retrouvons trop souvent des sacs de déchets au pied des bennes à verre, particulièrement celle de la Croisette.

Il ne suffit pas de déposer les cartons de bouteilles au pied de la benne ; il faut introduire ces bouteilles dans la benne et ensuite ramener avec soi les contenants (sacs, cartons ...).

La propreté de ces endroits est à la mesure de notre civisme...

VIE PRACTIQUE

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Mme BERTRAND	03.44.41.53.42.
Mme BONNEAU	03.44.91.22.97.
Mme BORDREZ	03.44.91.15.14.
Mme CARON	03.44.42.06.79
Mme CHARPENTIER	03.44.41.53.77.
Mme CREDOU	03.44.41.50.98.
Mme DELATTRE	03.44.91.12.46.
Mme DEROCH	03.44.91.18.73.
Mme EWRARD	03.44.91.06.25.
Mme GAILLARD	03.44.83.75.16.
Mme GOBEAUT	03.44.91.09.19.
Mme GRONEK	03.44.41.59.21.
Mme GUILLOU	03.44.91.20.91.
Mme HAGNERE	03.44.91.08.35.
Mme LEFEVRE	03.44.91.20.04.
Mme MOREAU	03.44.41.57.01.
Mme MOULIN	03.44.91.02.09.
Mme NAVAS	03.44.91.21.02.
Mme NOEL	03.44.91.17.59.
Mme PAIN	03.44.41.51.27.
Mme RICHARD	03.44.41.28.25.
Mme VICQ	03.44.91.08.16.

PERMANENCES INFIRMIERES

☎ **03.44.41.53.72.**

MEDECIN DE GARDE
composez le 15.

PERMANENCES PHARMACIENS du samedi soir au samedi suivant

———— JULIET 2004 ————

31 - BALIGNY - La Neuville Roy - 03.44.51.73.05

———— AOUT 2004 ————

07 - RIZZATO - La Croix St Ouen - 03.44.41.50.37

14 - ROSSIGNOL - Verberie - 03.44.38.80.80

15 - TERNACLE - Le Meux - 03.44.41.59.05

21 - CULPIN - Chevrères - 03.44.41.69.17

28 - BAUDOUIIN - Estrées St Denis - 03.44.39.70.49

———— SEPTEMBRE 2004 ————

04 - DEBOISLAVILLE - Grandfresnoy -03.44.41.47.17

11 - CHANOT - Longueil Ste Marie - 03.44.41.17.11

18 - DE LA VALLEE - Béthisy St Pierre - 03.44.39.70.49

25 - CAM - St Sauveur - 03.44.40.98.27

BABY SITTING

Pour apparaître dans cette rubrique,
contactez Karine au : 03.44.91.17.49.

BEDUNEAU Jennyfer	16 ans	03.44.91.24.07
BOUCHER Stéphanie	20 ans	03.44.91.08.37
BOUCHOIR Axelle	20 ans	03.44.91.09.32
BOUVET Axelle	18 ans	06.32.53.44.87
BUSUTTIL Fanny	16 ans	03.44.91.00.49
CARNUS Caroline	16 ans	03.44.91.05.22
CHARTRES Julienne	18 ans	03.44.91.12.82
ERCKELBOUT Sébastien	15 ans	03.44.91.22.83
HAMZI Hakima	19 ans	06.88.85.02.82
LEROY Angélique	17 ans	06.76.76.38.41
NOEL Amélie	17 ans	03.44.91.17.59
PAIN Caroline	17 ans	03.44.41.51.27
PAIN Claire	17 ans	03.44.41.51.27
PERRIER Julien	18 ans	06.10.67.75.07
PERRIER Isabelle	22 ans	03.44.41.50.60
PROUVOST Capucine	15 ans	03.44.91.06.90
SCHMITT Ketline	17 ans	06.80.82.16.39

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture:

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 18H00

Mercredi et Samedi
De 9H00 à 12H00

Permanence de Monsieur le Maire sur rendez-vous.

Pour tout objet perdu pensez à le réclamer en mairie !

NUMEROS UTILES

MAIRIE : 03.44.41.51.11

SAMU : 15 (A partir d'une ligne fixe)

POLICE : 17

POMPIERS : 18

URGENCE : 112 (A partir d'un portable)

CENTRE ANTI POISON : 03.20.44.44.44.

GENDARMERIE : 03.44.91.61.17.

ALLOTIC : 0 800 100 754

Prochaine édition : DECEMBRE 2004

L'Ulmeusien

Journal municipal de la Commune du Meux

Siège :	Mairie du Meux
Direction :	Robert TERNACLE
Directeur de la publication :	Lionel MANTEAU
Rédaction :	Gérard BOUET Nicole VALENTIN
Composition et mise en page :	Nathalie ASSELIN

Nous remercions Mr et Mmes Bolmier, Bouet, Caron, Charpentier, Durand, Jarno, Lescot, Valentin, Grégoire pour la distribution de ce journal.